Info Travail
L'actualité des relations du travail

Travail Québec

Volume 3, n° 5 – 26 mars 2007

INFO TRAVAIL est le bulletin électronique d'information du ministère du Travail produit et diffusé cinq fois l'an.

Principales nouvelles

BEM – Le Bureau d'évaluation médicale (BEM) inaugure, dans le site Internet du ministère du Travail, de nouvelles pages d'information destinées à mieux renseigner sa clientèle. Ces pages portent évidemment sur les services offerts en relations du travail aux travailleurs et travailleuses en matière d'évaluation médicale. Un premier effort a déjà été mené en ce sens l'automne dernier dans les salles d'attente des locaux du BEM, à Montréal et à Québec. D'autres gestes semblables pour faciliter l'accès aux services du BEM sont également prévus.

Un important rapport vient d'être déposé en mars, dans le cadre des travaux menés par le Groupe de travail mixte contre l'homophobie. Ce comité était sous la présidence de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et comptait des représentants du gouvernement ainsi que des partenaires des milieux communautaires, syndicaux et de la recherche universitaire. Le rapport interpelle différentes organisations ayant un rôle déterminant à jouer dans la résolution de cette problématique complexe. Deux recommandations du rapport intitulé De l'égalité juridique à l'égalité sociale – Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie s'adressent au ministère du Travail. Elles précisent que ce dernier doit rappeler aux parties patronale et syndicale leur rôle à jouer contre l'homophobie dans leur secteur.

La Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Travail a eu lieu à Frédériction (Nouveau-Brunswick), les 24, 25 et 26 janvier 2007. Le ministre du Travail du Québec, M. Laurent Lessard, était présent à cette rencontre entre homologues des provinces, du Canada et des territoires. Il y a principalement été question de la promotion de la sécurité des jeunes au travail ainsi que de la prévention de la violence en milieu de travail. Rappelons qu'au Canada, seulement en 2005, 1 097 personnes sont décédées de causes liées au travail et 337 930 ont subi des blessures ou contracté des maladies reliées au travail. Cette préoccupation des ministres du Travail s'inscrit parfaitement à l'agenda actuel des autres sociétés développées du monde. Mentionnons à cet égard le nouveau plan quinquennal de l'Union européenne (U. E.) mené en nette convergence avec l'initiative canadienne.

Autres nouvelles

CCQ – La Commission de la construction du Québec vient de rendre publique une brève étude comparative des régimes de relations du travail dans l'industrie de la construction au Canada. On y apprend que le Québec, en le comparant aux autres régimes du reste du Canada, « fait figure de modèle unique dans la construction en Amérique du Nord ».

BDSO – L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publicise la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) auprès de ses partenaires afin que ce « sceau d'origine contrôlé » identifie bien tous leurs produits. Le ministère du Travail fait partie des 25 organisations gouvernementales produisant des statistiques officielles pour son secteur. Le projet en cours vise une plus grande convivialité entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques gouvernementales québécoises officielles.

Le Congrès de l'Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ) se tenait les 23 et 24 mars 2007, à l'hôtel Sheraton Four Points de Saint-Laurent (Québec). C'était cette année le 110e anniversaire de cette association dont les délibérations se sont déroulées

2007-02525/

sous la thématique suivante : *Une industrie où l'imagination n'a pas de limite.*

CNT – La Commission des normes du travail inclut maintenant un nouveau service d'abonnement en ligne gratuit pour mieux servir les citoyens : Cyberinfo CNT. Ce service en ligne utilise le courriel pour permettre aux employeurs et aux travailleurs d'établir une interface avec la CNT qui soit à la mesure de leurs besoins. Cette nouvelle approche les aide à mieux choisir entre les divers produits informatifs pour se renseigner sur les normes du travail, comme par exemple le Bulletin Info+.

Le portail gouvernemental de services, dans son espace « entreprise », traite certes de questions de travail. Cet espace dédié avant tout aux entrepreneurs, depuis sa première version de 2004, a subi de constantes mises à jour. La dernière date de février 2007. Les questions abordées touchent le cycle de vie de l'entreprise. Il va sans dire qu'une place importante est faite aux questions liées à l'interprétation du Code du travail ainsi qu'aux services en relations du travail offerts aux parties patronale et syndicale de l'entreprise. Il y est aussi question d'innovations en milieux de travail et de bien d'autres aspects du travail et de l'emploi.

Ailleurs au Canada ou dans le monde

Le salaire horaire minimum en Ontario est passé, le 1er février 2007, de 7,75 $ à 8 $. Celui du Québec, rappelons-le, devrait atteindre ce même niveau à compter du 1er mai 2007.

À la fin janvier, un comité d'experts a été mis sur pied par le ministre des Ressources humaines et du Développement social du Canada, M. Monte Solberg. Ce comité étudiera les conditions du travail ayant un impact sur les travailleurs âgés. Le comité verra également à évaluer les mesures pour aider ce type de travailleurs à demeurer actifs plus longtemps sur le marché du travail.

Dans le Quotidien de Statistique Canada du 22 janvier 2007, les résultats d'une enquête intitulée Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2004 révèle que les travailleurs des Prairies et de l'Ontario ont, cette année-là, travaillé un plus grand nombre d'heures en moyenne que ceux des autres régions du Canada ». Le Québec, pour sa part, y cumule le moins grand nombre d'heures travaillées en moyenne par année, en 2004.
Moyenne du nombre d'heures travaillées en 2004 : Manitoba et Saskatchewan – 1 860 chacune ; Ontario – 1 850 ; Colombie-Britannique – 1 790 ; Provinces de l'Atlantique – 1 780 ; Québec – 1 750.

Le Bureau international du travail (BIT), dans un rapport publié à l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars), constate que les femmes, malgré leur nombre croissant sur le marché du travail mondial, continuent quand même d'être victimes de discrimination de toutes sortes en emploi.

L'Union européenne (UE) lance sa nouvelle stratégie quinquennale dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Pour 2012, l'UE vise à atteindre 25 % moins d'accidents du travail sur son territoire.

Parutions récentes

Hiver 2007

L'Institut de recherche sur les politiques sociales et de santé de l'Université McGill vient tout juste de publier – 2007 Work, Family and Equity Index : How Does the U. S. Measure Up ? – L'étude, menée sous la conduite de la directrice de l'Institut, Mme Jody Heymann Ph. D., démontre que : « ...les politiques américaines en matière de conditions de travail dont bénéficient les familles accuseraient un immense décalage comparativement à l'ensemble des pays à revenu élevé ainsi qu'à un bon nombre de pays en développement... ».

L'OMC et l'OIT ont réalisé une étude conjointe, parue le 21 février 2007, portant sur l'impact de la mondialisation sur l'emploi : Commerce et emploi – Un défi pour la recherche en matière de

politiques. On y démontre que la nouvelle réalité constatée empiriquement se retrouve souvent éloignée de certains modèles théoriques sur le commerce et l'emploi.

L'OCRH – CRIA publie un sondage, mené plus tôt en février 2007, sur la fidélité en emploi. On y apprend que le nombre d'années de service auprès d'un employeur augmente avec l'âge et le niveau de revenu de la personne interrogée.

À l'agenda des prochains mois

Printemps

Les 23 et 24 avril 2007 – Le Congrès des relations industrielles de l'Université Laval tient sa 62e édition à l'hôtel Loews-Le Concorde, à Québec (Québec). L'événement annuel, dont la thématique portera sur les Nouvelles dynamiques des relations du travail, bénéficiera pour cette édition de la collaboration spéciale de l'OCRH-CRIA.

Les 16 et 17 mai 2007 – L'ACALO tient sa réunion printanière à Gatineau (Québec).

On s'en souvient encore

L'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) partagent désormais une part de leur champ de connaissance et d'influence respectif sur le terrain de la recherche.

L'Organisation internationale du travail (OIT)

L'OIT a comme vocation de promouvoir la justice sociale et de faire respecter les droits de l'homme dans le monde du travail. Organisation issue du Traité de Versailles (1919), alors que les militaires de la Grande guerre tentaient de se reconvertir dans leurs pays d'origine à la vie civile, l'OIT allait plus tard devenir, après le deuxième conflit mondial en 1946, la toute première institution spécialisée des Nations Unies. Elle a plus précisément comme mandat de mettre au point des conventions et des recommandations internationales définissant les normes minimales à respecter dans le domaine du travail pour les pays membres ou encore signataires.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'OMC est une organisation à caractère international s'employant à libéraliser le commerce entre pays membres. L'organisation constitue le cadre politique et légal à partir duquel les gouvernements négocient des accords commerciaux en ce sens. L'OMC a vu officiellement le jour en 1995, soit 47 ans après la mise sur pied du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade). Celui-ci avait pour mission d'établir les règles d'un système commercial international à partir de « rounds » de négociation cyclique. C'est l'organisme gérant le GATT jusqu'en 1994 et chargé des dernières négociations ayant mené à la conclusion de l'Uruguay Round (1986-1994) qui s'est muté, en 1995, en OMC.

Coordination et édition - Abonnement - Droits de reproduction